

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2026/070
DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Monsieur Sébastien GUILLOUX

Le Maire de la Commune d'Herbignac,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 qui permet au maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Sébastien GUILLOUX, dans les conditions ci-dessous.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Sébastien GUILLOUX, conseiller municipal, pour intervenir dans le domaine des projets structurants

ARTICLE 2 : Dans le champ de sa délégation, Monsieur Sébastien GUILLOUX assurera les missions suivantes :

- Participer à l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement.
- Suivre les études préalables, les études de maîtrise d'œuvre et les études diverses pour les projets structurants.
- Suivre les travaux des projets structurants.
- Être l'élu référent pour le projet « complexe sportif »

ARTICLE 3 : Il est également donné à Monsieur Sébastien GUILLOUX délégation de signature de tous les actes et les documents relevant de sa délégation de fonctions excepté les marchés, les bons de commande et les devis. Cette signature devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du maire »

ARTICLE 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État, de sa notification au délégataire et de l'affichage numérique.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa date d'affichage (6 allée de l'île Gloriette - C.S. 24111 - 44041 NANTES CEDEX 1 ; www.telerecours.fr).

.../...

ARTICLE 6 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Herbignac, le 13 août 2026

Le Maire,
François ANGER

Notifié le



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the official stamp.

